

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 14/2024

Nouvelle demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une nouvelle demande d'un crédit de CHF 1'665'000.00 TTC pour les travaux de réfection et réaménagement du tronçon inférieur de la route de l'Esplanade et diverses réfections annexes.

2. Descriptif général

Cette demande de crédit pour la réalisation du projet s'inscrit dans la continuité du préavis 05/2022 relatif à la demande d'un crédit d'étude, et du préavis 04/2024 qui a été refusé lors de la séance du Conseil communal du 10 juin 2024. Aujourd'hui, cette nouvelle version intègre les remarques et les ajustements nécessaires pour répondre aux préoccupations des citoyens·nes et des autorités.

Enjeux du projet :

L'objectif principal de ce projet est de repenser un tronçon de voirie qui présente actuellement plusieurs défis en termes de sécurité, de fluidité de circulation et d'usure des infrastructures existantes. Il vise à moderniser cet espace pour offrir une meilleure cohabitation entre les différents modes de déplacement (piétons, cyclistes, voitures, camions et bus) tout en tenant compte des aspects environnementaux comme la gestion des îlots de chaleur et l'intégration de nouvelles zones végétalisées. Le projet est une opportunité unique de répondre à des enjeux cruciaux pour la commune, tels que la sécurité routière, l'amélioration des infrastructures, et la durabilité environnementale.

Contexte du projet et choix constructifs :

Le projet initial portait principalement sur la réfection du mur de soutènement et du trottoir en estacade, une structure coûteuse à entretenir et qui ne répond plus aux standards modernes de sécurité. La Municipalité, après avoir évalué le coût de réfection de ce trottoir (environ CHF 400'000 TTC), a conclu qu'il serait plus judicieux de le supprimer. Cette suppression est possible grâce à une extension de la zone 30 km/h, validée par la DGMR, qui permet de réduire la largeur nécessaire à la circulation des véhicules. Le gain d'espace permettra ainsi de créer un trottoir de 2 mètres de large, entièrement intégré à la chaussée.

L'idée de suppression du trottoir en estacade résulte non seulement d'une réflexion économique (éviter des réparations coûteuses pour une structure vieillissante), mais aussi d'une approche constructive visant à moderniser l'aménagement urbain. Ce nouveau trottoir répondra mieux aux exigences actuelles de sécurité et de confort pour les piétons.

Adaptations à la suite des remarques et mesures de sécurité :

Lors des discussions précédentes, plusieurs remarques ont été soulevées concernant la sécurité des usagers, en particulier celle des piétons et des cyclistes au niveau des « pincements », des passages plus étroits servant à ralentir la circulation.

- **Pincements de circulation** : deux pincements sont prévus aux extrémités du tronçon pour modérer le trafic. Ces rétrécissements obligent les véhicules à ralentir, garantissant ainsi une sécurité accrue pour les piétons et cyclistes. Le "pincement amont" a été légèrement rétréci pour permettre le passage sécurisé des cyclistes même lorsqu'ils croisent des véhicules lourds tels que des bus ;
- **Sécurité des cyclistes** : afin de mieux protéger les cyclistes dans le sens de la montée, un sas cyclable a été intégré au projet. Celui-ci permettra aux cyclistes de prendre de l'élan, tout en garantissant une bonne visibilité et une sécurité optimale. Le marquage au sol et la présence de potelets renforceront encore cet aménagement ;
- **Trottoir en amont** : en plus d'élargir le trottoir, des bordures et potelets seront installés pour empêcher tout véhicule de monter sur le trottoir, évitant ainsi des risques pour les piétons. Une nouvelle répartition des places de stationnement contribuera également à sécuriser davantage cet espace.

Aspects environnementaux et gestion des îlots de chaleur :

Un des points de ce projet concerne la végétalisation de la zone. En plus de la plantation d'arbres tout au long de l'escalier existant (les propriétaires des parcelles concernées ont donné leur accord), cette initiative permettra de créer des zones d'ombre pour les piétons et de limiter les effets des îlots de chaleur en ville. Ces arbres, plantés sur des parcelles privées mais entretenus par la Commune (selon une convention à signer), contribueront à réguler la température de la zone et à améliorer le cadre de vie des riverains.

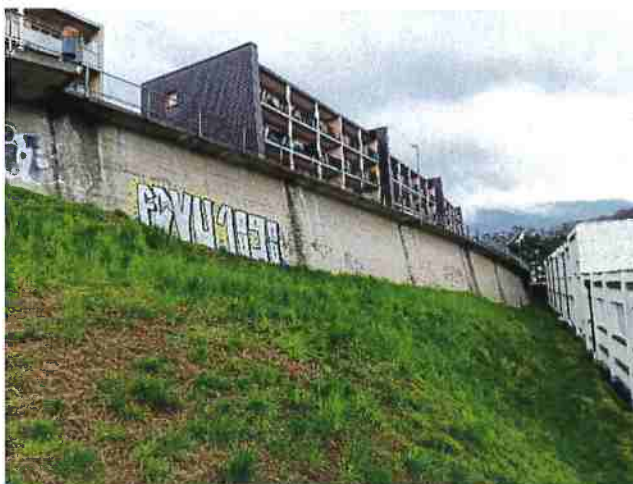
Le projet ne s'arrête pas à la simple réorganisation du trafic. Il cherche à concilier développement durable et qualité de vie. La réduction de l'impact des îlots de chaleur est un enjeu crucial dans le contexte du réchauffement climatique et la plantation d'arbres y participe activement.



Améliorations des infrastructures publiques et réseau souterrain :

Le projet permet de coordonner les travaux de voirie avec d'autres améliorations infrastructurelles, notamment la modernisation des réseaux souterrains. Le réseau communal des eaux claires sera remplacé, ainsi que le réseau d'alimentation en éclairage public. Les Services Industriels (SI), le SIGÈ et Romande Energie procéderont à la mise à jour de leurs infrastructures respectives. De plus, le réseau de chauffage à distance (CAD) sera étendu dans ce secteur, offrant aux habitants une solution énergétique plus durable.

L'installation d'un échafaudage pour la démolition du trottoir en estacade et la reconstruction de la partie supérieure sera également l'occasion de procéder à la réfection complète du mur de soutènement. Le traitement de surface de ce mur prolongera sa durée de vie tout en améliorant l'esthétique générale de la zone.



L'escalier en porte-à-faux actuel, fixé au mur de soutènement, sera démoli et remplacé par une nouvelle structure en béton armé. Des travaux d'entretien seront également effectués sur la partie restante de l'escalier en béton reliant le chemin Vert, notamment un traitement de surface des marches et le remplacement des barrières.

Éclairage public et confort des riverains :

Le projet intègre aussi une réponse aux préoccupations des habitants concernant la pollution lumineuse. Plutôt que d'installer des mâts d'éclairage classiques, des bornes lumineuses basses (environ 1,20 mètre de haut) seront placées le long du trottoir pour garantir un éclairage suffisant pour les piétons tout en minimisant la pollution lumineuse pour les résidents. Cette approche vise à concilier confort de vie et sécurité nocturne.

Impact sur la circulation et gestion des travaux :

Les travaux nécessitant des fouilles importantes sur le domaine public, la circulation sera temporairement interdite pendant la durée du chantier. Des itinéraires de substitution pour les piétons et cyclistes seront proposés, et le réseau de bus (VMCV) mettra en place une déviation pour ses lignes. La coordination des travaux entre les différents acteurs (voirie, services industriels, réseaux souterrains) permettra de minimiser les interruptions et les nuisances pour les riverains, tout en assurant une gestion efficace du chantier.



Escalier en porte-à-faux remplacé par un nouvel élément en béton armé



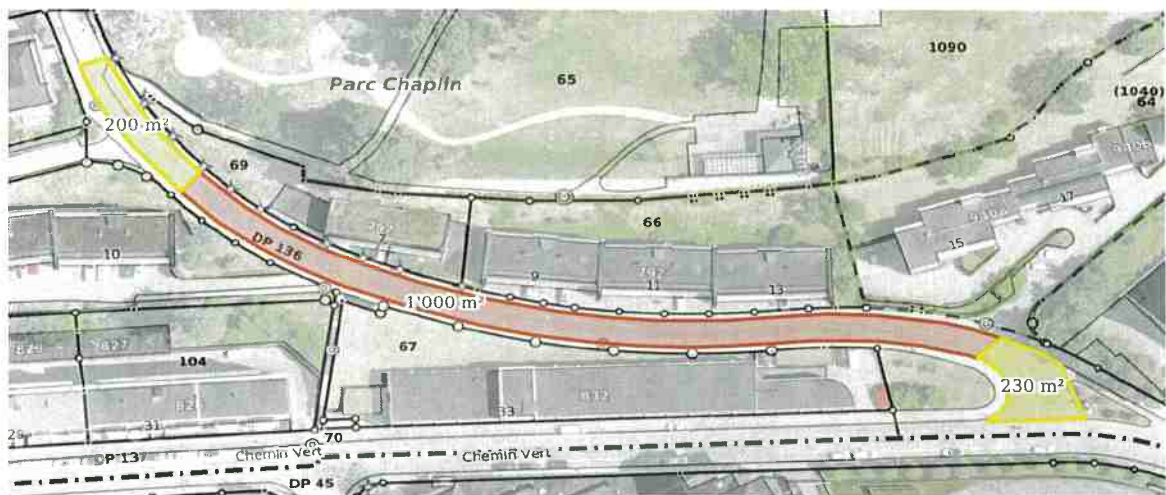
Départ de l'escalier depuis le chemin Vert

3. Aspect financier

Le mandat d'étude confié au bureau d'ingénieurs MCR & Associés Sàrl a permis de finaliser le projet présenté dans ce document, tout en englobant les dernières évolutions du projet.

Cette différence s'explique par l'augmentation de la surface traitée dans le nouveau projet. En effet, au vu des fouilles prévues pour les services industriels, la réfection sera étendue jusqu'au chemin Vert en aval et en amont. De plus le pincement existant sera supprimé, car il n'est plus compatible avec le déplacement de l'arrêt de bus-sur chaussée.

Les travaux annexes qui n'étaient pas inclus dans la première estimation, contribuent également à cette différence.



En jaune, augmentation des surfaces traitées

Compte tenu des montants estimés et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), la demande d'offre pour les travaux de l'entreprise de génie civil a été réalisée en procédure ouverte.

Sur la base des offres rentrées et de devis pour les autres montants, les coûts sont les suivants (arrondis au millier supérieur) :

Travaux généraux

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	760'000.00
Divers et imprévus 10 %	CHF	76'000.00
Traitement surface et réfection mur soutènement	CHF	170'000.00
Echafaudages	CHF	50'000.00
Escalier en béton armé	CHF	22'000.00
Eclairage public – Appareillage	CHF	65'000.00
Défense incendie – Bornes hydrantes	CHF	20'000.00
Serrurerie – Barrière mur de soutènement	CHF	105'000.00
Serrurerie – Barrière escalier béton armé	CHF	8'000.00
Plantations arbres dans le pincement	CHF	12'000.00
Marquage et signalisation	CHF	6'000.00
Contrôle caméra après travaux	CHF	5'000.00
Essais pollution – HAP	CHF	3'000.00
Essais de portance – ME	CHF	3'000.00
Déviations bus VMCV	CHF	<u>35'000.00</u>
Total travaux généraux HT	CHF	1'340'000.00

Escalier d'accès au chemin Vert - réfection

Travaux réfection escalier accès chemin Vert	CHF	50'000.00
Serrurerie – Barrière escalier accès chemin Vert	CHF	25'000.00
Plantations arbres sur parcelle privées	CHF	<u>15'000.00</u>
Total escalier d'accès au chemin Vert HT	CHF	90'000.00

Honoraires et frais

Honoraires ingénieur civil – Phase 2	CHF	97'000.00
Géomètre – Relevés, implantations points limite	CHF	10'000.00
Frais de reproduction env. 3% des honoraires	CHF	<u>3'000.00</u>
Total honoraires et frais HT	CHF	110'000.00

Récapitulation des coûts

Travaux généraux	CHF	1'340'000.00
Escalier d'accès au chemin Vert	CHF	90'000.00
Honoraires et frais	CHF	<u>110'000.00</u>
Montant total HT	CHF	1'540'000.00
TVA 8.1 % et arrondi	CHF	125'000.00
Montant total TTC	CHF	<u>1'665'000.00</u>

Ce montant sera amorti sur une durée de **40 ans**, conformément aux règles fixées par le règlement sur la comptabilité des communes (durée spécifique imposée dès le 1^{er} janvier 2024 en prévision de l'introduction échelonnée du nouveau modèle comptable MCH2).

4. Conclusions

L'approbation de ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie, de renforcer la sécurité et de moderniser les infrastructures de manière durable, tout en garantissant une meilleure gestion des finances publiques.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans ce préavis, pour un montant total de CHF 1'665'000.00, TVA comprise ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire à hauteur de CHF 1'665'000.00, et d'assumer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre

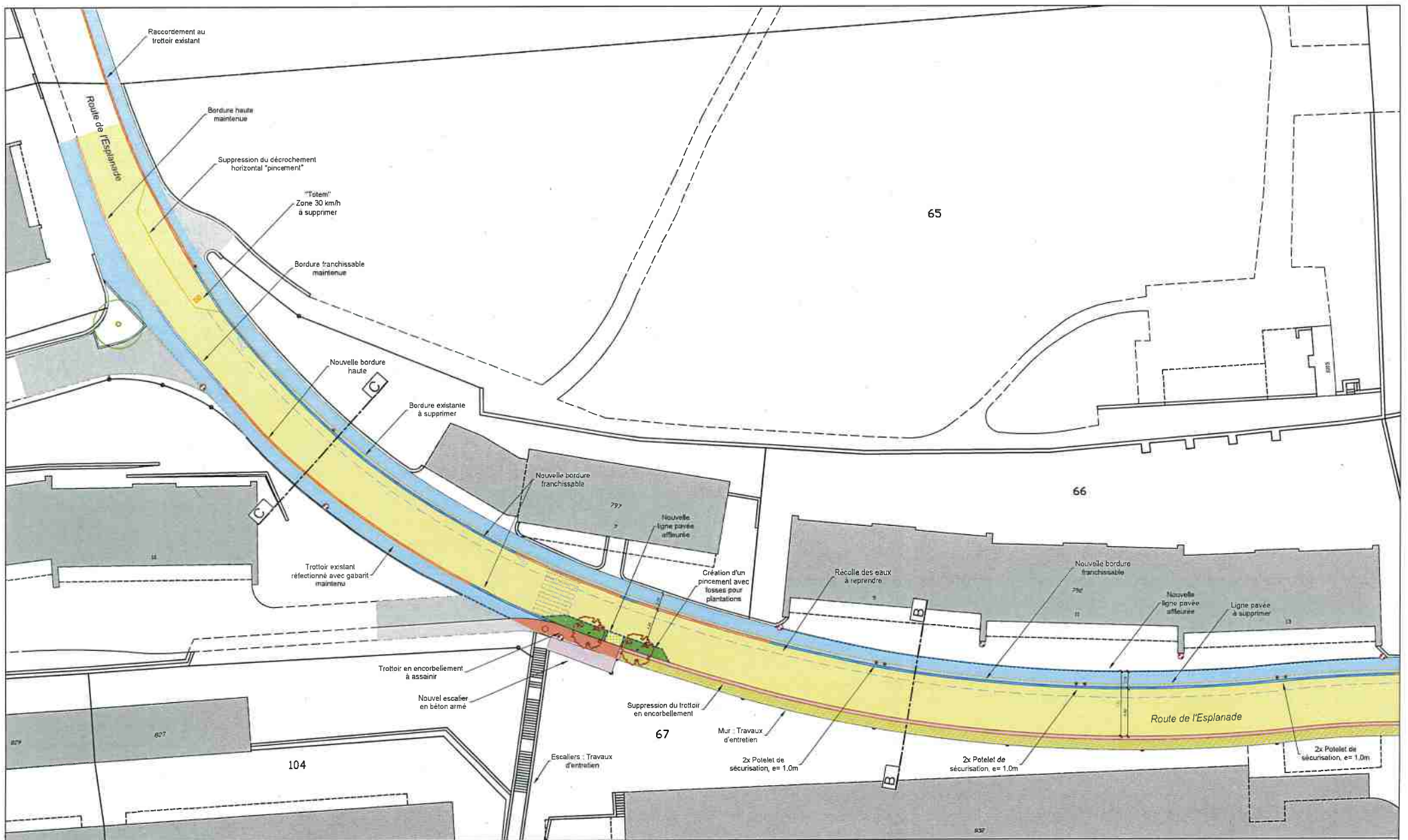


Annexes :

- Plan de situation – Surface No 21.48.292-08.01B
- Plan de situation – Surface No 21.48.292-08.01C
- Plan – Profils No 21.48.292-08.01D
- Plan de situation – Surface No 21.48.292-08.01E – Détail pincement amont
- Plan de situation – Surface No 21.48.292-08.01F – Détail pincement aval

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 30.09.2024		2'200'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	20'612'800.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 404'003.43	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 15.07.2024	- 14'795'778.26	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		5'413'018.31
Solde au plafond		17'386'981.69



INGENIEURS CIVILS
 Monnard - Charaton - Rosier
 MCR & Associés Sàrl.
 Rue des Moulins 48 - 1600 Vevey
 Tel. 021 / 921.56.74
 www.mcr-ingenieurs-civils.ch
 E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS		Commune de Corsier-sur-Vevey
1:400		Route de l'Esplanade - Extension de la zone 30km/h et assainissement
date	14.10.2024	Plan de situation - Surface
dess.	RGA	
Vers.	V8	
21.48.292-08.01B		



INGENIEURS CIVILS
 Monnard - Chertolon - Rossier

MCR & Associés Sàrl.
 Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
 Tél. 021 / 821.58.74
 www.mcr-ingenieurs-civils.ch
 E-mail info@mcr-ing.ch

PREAVIS

1:400

date 14.10.2024

dess. RGA

Vers. V8

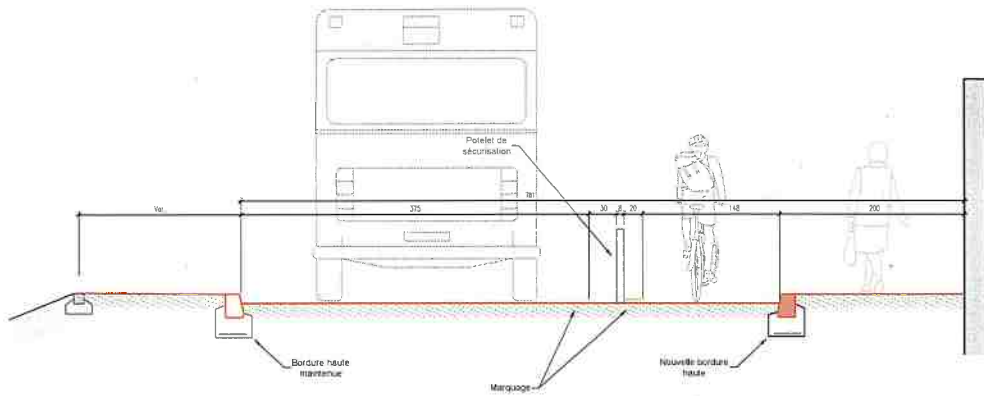
21.48.292-08.01C

Commune de Corsier-sur-Vevey

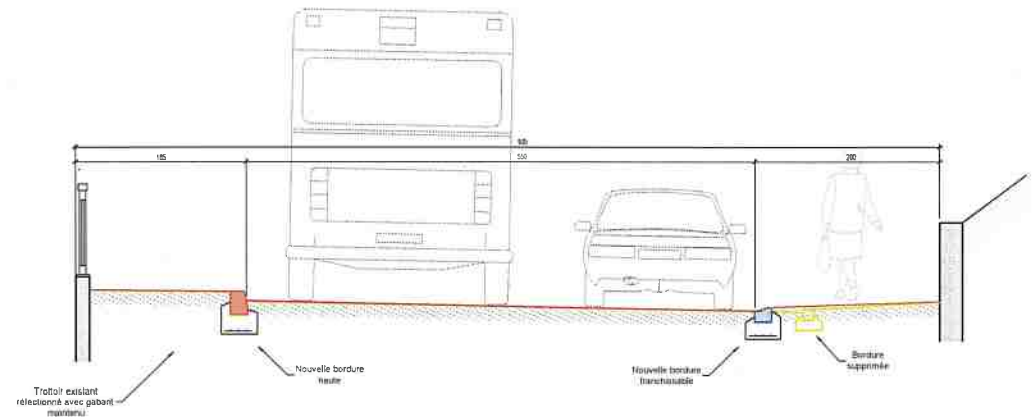
Route de l'Esplanade - Extension de la zone 30km/h et assainissement

Plan de situation - Surface

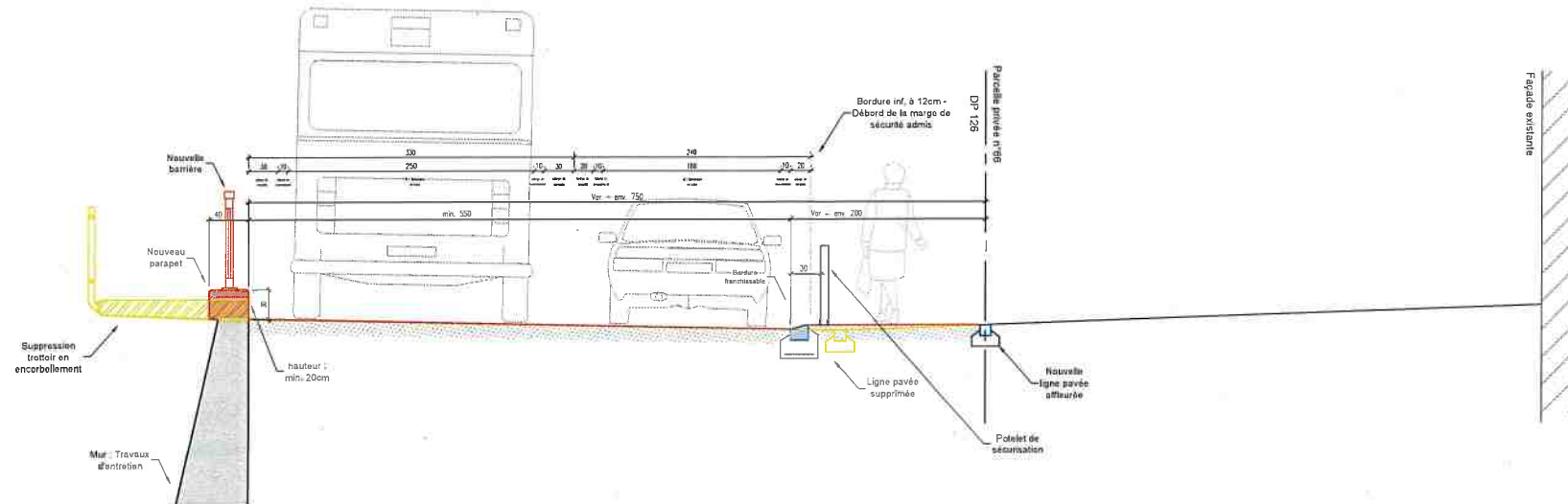
Profil A-A



Profil C-C



Profil B-B



INGÉNIEURS CIVILS
Mennard - Cheraton - Rozier
MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1900 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
www.mcr-ingenieurs-civils.ch
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

Sans échelle

date 14.10.2024

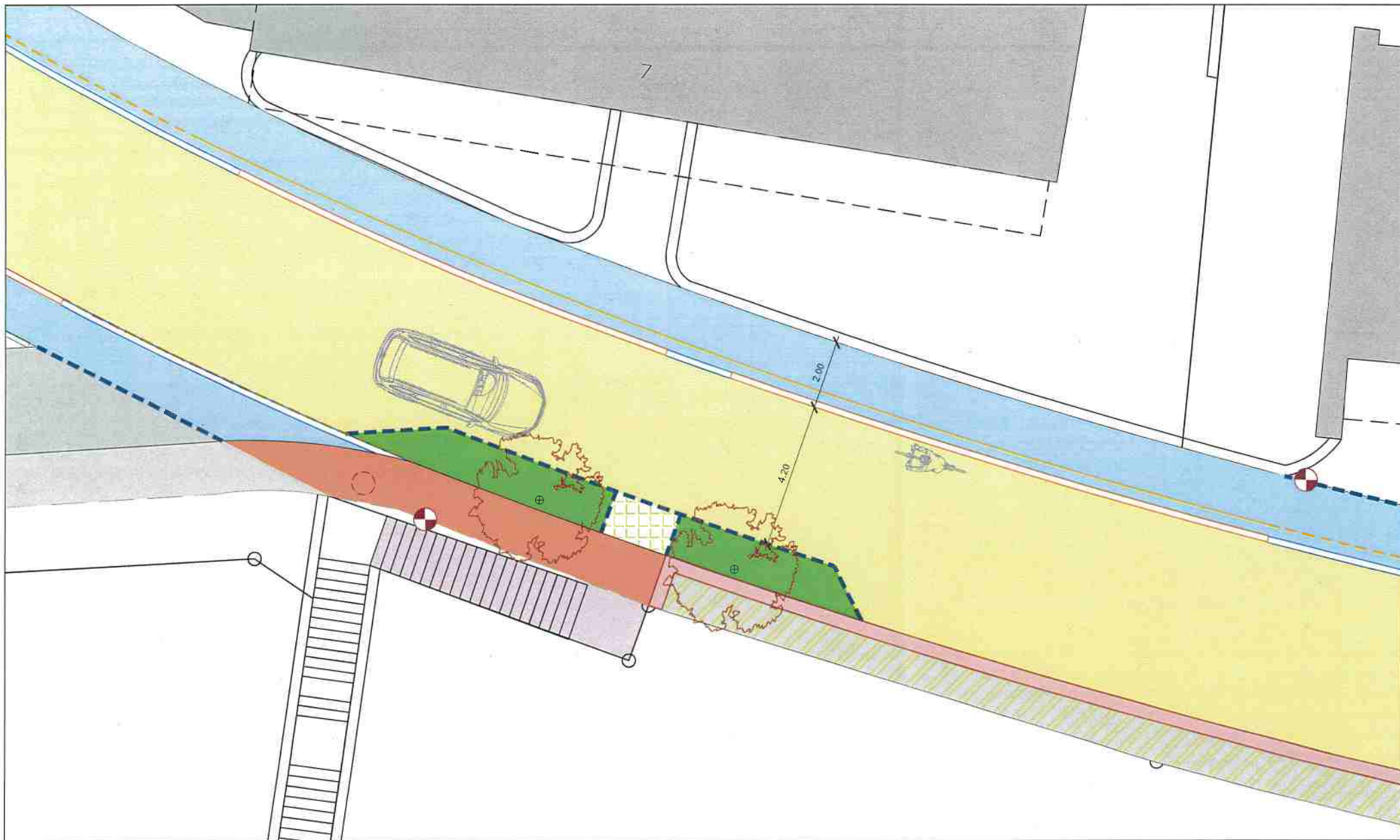
dess. RGA

Vers. V8

21.48.292-08.01D

Commune de Corsier-sur-Vevey
Route de l'Esplanade - Extension de la zone 30km/h et assainissement

PROFILS



INGÉNIEURS CIVILS
Mondard - Charotat - Rostalet

MCR & Associés Sàrl.
Rue des Moulins 48 - 1600 Vevey
Tel. 021 / 921.58.74
www.mcr-ingenieurs-civils.ch
E-mail: info@mcr-ing.ch

PREAVIS

1:100

date 14.10.2024

dess. RGA

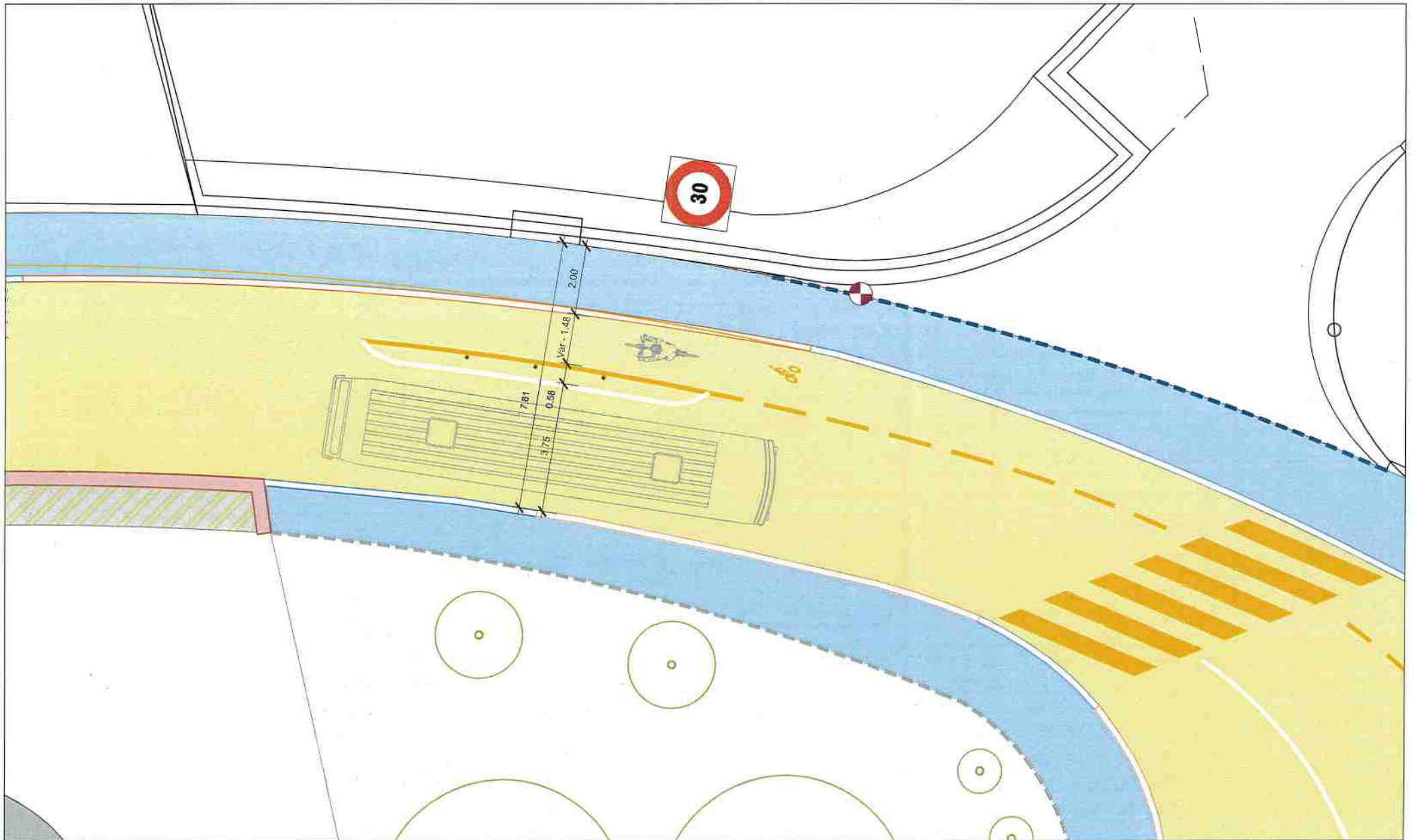
Vers. VB


21.48.292-08.01E

Commune de Corsier-sur-Vevey

Route de l'Esplanade - Extension de la zone 30km/h et assainissement

Plan de situation - Surface



 INGENIEURS CIVILS Mönchast - Châtillon - Fribourg MCR & Associés Sàrl. Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey Tel. 021 / 821.58.74 www.mcr-ingenieurs-civils.ch E-mail : info@mcr-ing.ch	PREAVIS		Commune de Corsier-sur-Vevey Route de l'Esplanade - Extension de la zone 30km/h et assainissement
	1:100		
	date	14.10.2024	Plan de situation - Surface
	dess.	RGA	
	Vers.	V8	
21.48.292-08.01F			